

COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2025/05/22-01
Du conseil municipal du 22 mai 2025

Date de convocation : 16 mai 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur AUBIN Luc qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Madame YBERT Sandra.

Accusé de réception en préfecture
N° 214000648000220250522-01
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Madame Anne-Marie ROUCHERE a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2025 ;

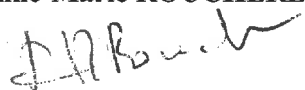
CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 avril 2025 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

Madame FORNERET fait part d'une remarque concernant la répartition des votes de la délibération DEL2025/04/03-08 sur le nouvel adressage : 14 votes pour et une abstention. L'oubli de l'abstention est corrigé dans le procès-verbal.

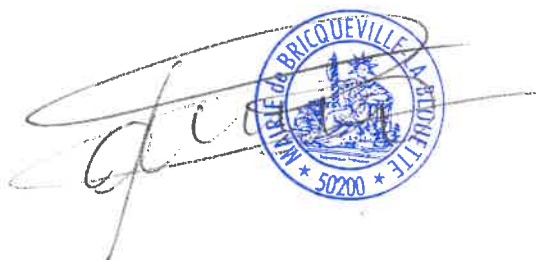
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

La secrétaire de séance
Anne-Marie ROUCHERE



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 7 MAI 2025

Publication sur le site internet le 27 MAI 2025